



**Révision de la charte du parc naturel régional de la Montagne de Reims
Notes d'enjeux de l'État
(en annexe à l'avis d'opportunité de la Préfète de la région Grand Est)**

Le parc naturel régional (PNR) de la Montagne de Reims s'étend actuellement sur 533 km² et recouvre 65 communes. Ce paysage de plateau et de coteaux est visible de loin, en particulier en arrivant par la Champagne crayeuse au Nord et à l'Ouest et Sud-Ouest. Au sud on traverse la Vallée de la Marne, barrière naturelle qui marque une rupture paysagère forte, pour accéder au territoire du Parc. La Montagne de Reims et ses alentours constituent le cœur du vignoble champenois dans le département de la Marne, avec une forte activité viticole et ses activités annexes. Son paysage se compose de 38 % de forêts, 38 % de surfaces agricoles, 20 % de vignes, 3 % de bâti et 1 % de surface en eau.

Les enjeux identifiés par les différents services de l'État sur le périmètre d'étude du PNR de la Montagne de Reims, et en partie déjà parties intégrantes de la charte actuelle, sont listés ci-après suivant différentes thématiques.

1. Préservation des paysages et du patrimoine architectural

Poumon vert à proximité de ses 3 villes-portes (Reims, Epernay et Châlons en Champagne), la valeur patrimoniale du territoire est confirmée par l'inscription de « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » au patrimoine mondial de l'Unesco en 2015 qui concerne 7 communes viticoles dans la zone centrale des coteaux historiques autour d'Hautvillers. Les autres 60 communes viticoles du périmètre d'étude font également partie de la zone d'engagement de l'inscription Unesco.

Le travail du Parc contribue à améliorer la qualité urbanistique des villages en favorisant l'embellissement de ses paysages et bourgs typiques de la Montagne de Reims qui sont des éléments clés pour les paysages viticoles d'exception.

Les enjeux identifiés sont notamment de :

- préserver et valoriser le bâti et l'architecture traditionnelle du patrimoine bâti, veiller à la sauvegarde de l'authenticité du patrimoine ;
- favoriser le développement vers la transition écologique de la construction (matériaux éco-ressourcés, technique de construction) ;
- favoriser la qualité d'urbanisme et la qualité de construction et son patrimoine par la mise en place d'ateliers d'urbanisme durable ayant une approche transversale pour sensibiliser les habitants du territoire ;
- renforcer la valorisation du patrimoine (patrimoine religieux, grande guerre, patrimoine de la reconstruction) ;
- maîtriser l'artificialisation des sols notamment pour limiter la déprise des zones agricoles (mise en œuvre du SRADDET, gestion de la vacance, gestion de la densification, urbanisme durable) ;

- organiser l'offre de logements, la gestion de la vacance et du logement saisonnier, l'accueil des nouveaux habitants ; travailler sur les dents creuses, les friches ; lutter contre la transition vers des villages « dortoirs » ;
- révéler les qualités des paysages de la montagne de Reims en donnant accès au plus grand nombre d'usagers (travail sur l'amélioration des différents modes d'accès au PNR – plan de paysage en cours d'élaboration).

2. Protection et gestion du patrimoine naturel

Les actions pour la biodiversité sont des éléments clefs en faveur de la préservation des milieux naturels afin de garantir leur pérennité à long terme ainsi que les nombreux services écosystémiques qu'ils rendent. Le territoire de la Montagne de Reims est un territoire à la fois riche et sujet à diverses pressions anthropiques, du fait de la multiplicité des usages en vigueur (agriculture, viticulture, foresterie, urbanisme, fréquentation de loisirs).

La prise en compte de ces différents usages concourt à définir les enjeux qui suivent.

La protection / gestion des continuités écologiques :

La Montagne de Reims constitue un réservoir de biodiversité des milieux forestiers à préserver à l'échelle régionale. La qualité des milieux forestiers peut être améliorée en travaillant sur la gestion des lisières et la création d'une trame de vieux bois. Les corridors écologiques terrestres et aquatiques doivent être restaurés pour connecter la Montagne de Reims aux autres grands espaces naturels environnants (forêt d'Épernay, camp militaire de Suippe, vallées de la Vesle et de la Marne...). Enfin la proximité d'agglomérations importantes (Reims, Épernay) impose de travailler à la réduction de la pollution lumineuse avec notamment la prise en compte de la trame noire dans la planification et la mise en place d'un programme d'actions dédiées.

La gestion des milieux forestiers, dans sa globalité (approche transversale favorisant la multifonctionnalité, mise en place d'une Charte Forestière du Territoire) :

Le parc naturel régional de la Montagne de Reims comporte trois forêts domaniales labellisées «Forêt d'exception», à savoir la forêt domaniale de Verzy, la forêt domaniale d'Hautvilliers et la forêt domaniale du Chêne à la Vierge. Il faut souligner que le label «forêt d'exception» permet de distinguer des forêts, reconnues pour leur patrimoine unique en termes de biodiversité, de paysages, d'histoire ou de bois de grande valeur. Il comporte aussi sur son territoire deux réserves biologiques dirigées (RBD): la RBD de Verzy (FR2300021) d'une surface de 8,29 ha et la RBD des Faux de Verzy (FR2300024) d'une surface de 59,7 ha. Les RBD sont des espaces protégés en milieu forestier dans lesquels une gestion conservatoire visant la protection d'espèces et d'habitats remarquables ou menacés est mise en place. Elles sont à la fois un outil de gestion spécifique et de protection réglementaire renforcée permettant de protéger les espèces et les habitats remarquables ou représentatifs des forêts publiques.

La présence de 2 sites Natura 2000 désignés en «zones spéciales de conservation au titre de la Directive «Habitats, Faune, Flore», la ZSC FR2100271 «Patis de Damery et la ZSC FR 2100312 « Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés) :

Les objectifs de la politique Natura 2000 sont pris en compte dans l'animation des sites, qui est portée par le Parc depuis 2013, avec la mise en œuvre des documents d'objectifs qui comprennent des actions de renforcement de la connaissance du patrimoine, d'accompagnement et de sensibilisation des acteurs du territoire sur la biodiversité.

3. Gestion de la ressource en eau :

Le Parc a conduit un travail important permettant d'identifier 10% de la surface en zone humide, en particulier dans les zones forestières, faisant ressortir les enjeux suivants :

- la préservation et la restauration des zones humide du territoire (qualité des masses d'eau, restauration, fonction de « château d'eau » pour les villes portes) en agissant directement et en accompagnant les collectivités pour leurs prises en compte dans les documents d'urbanisme, les pré-diagnostic ; l'accompagnement des acteurs du territoire pour la maîtrise foncière de ces sites (acquisition, Obligation réelle environnementale, convention, servitudes...) ;
- la lutte contre le ruissellement et l'érosion en incitant les maîtres d'ouvrages et acteurs du territoire à développer l'enherbement, les solutions fondées sur la nature sur les coteaux viticoles et les surfaces agricoles au moyen d'appels à projets ;
- la limitation des intrants pour améliorer la qualité des eaux souterraines et de surface, ainsi que la qualité des captages d'eau du territoire, avec la mise en œuvre d'actions en faveur du changement des pratiques culturales, du développement de l'agriculture bio, de filières bas niveaux d'intrant (BNI), des actions foncières (dans les aires d'alimentation de captage).

4. Agriculture

Le soutien et le développement des pratiques agricoles et viticoles est un enjeu important dans la mesure où ces pratiques participent au dynamisme économique du parc et constituent un élément structurant du paysage qui contribue au patrimoine culturel particulier de ce parc naturel régional.

Les principaux enjeux liés à l'agriculture sont les suivants :

- accompagner l'agriculture vers les pratiques plus durables ; identifier les personnes « innovantes » qui se positionnent dans une nouvelle dynamique en faveur de la production locale ; favoriser la mise en réseau ; promouvoir la diversification des modèles et activités agricoles (peu d'acteurs aujourd'hui) ;
- par une approche transversale et sans se focaliser sur les pratiques agricoles, favoriser la transition agricole par la poursuite du Plan Alimentaire Territoriale ;
- accompagner la viticulture, avec en particulier la question du devenir des exploitations, la valorisation des viticulteurs indépendants, la valorisation des paysages viticoles, les pratiques durables (intrants).

5. Valorisation des ressources naturelles

Les actions du Parc contribuent à améliorer la qualité de vie sur le territoire à travers l'animation et la coordination d'actions pour valoriser les ressources du territoire.

Les enjeux identifiés sont notamment les suivants :

- le développement raisonné et le déploiement des énergies renouvelables (accompagnement des porteurs de projet, soutien au développement en respectant la qualité paysagère et les enjeux environnementaux) ;
- une meilleure valorisation des ressources du territoire, par exemple la ressource « bois », en prenant en compte la biodiversité forestière sur l'ensemble du territoire et par un engagement commun des forestiers publics et privés. L'objectif est de créer une dynamique collective autour du massif forestier. La redynamisation de cette res-

source locale est un enjeu central pour créer une valeur ajoutée pour le développement local.

6. Tourisme

La localisation ainsi que la diversité paysagère et des usages offerts par le PNR de la Montagne de Reims en font une destination touristique reconnue, tant au niveau local qu'international. Les enjeux identifiés sur cette thématique sont les suivants :

- pour mieux maîtriser le développement touristique, aller vers un tourisme durable du territoire respectant la capacité de charge de son environnement et de sa population locale en proposant une offre « pleine nature » complémentaire à l'offre autour des villes portes et l'œnotourisme ;
- renforcer l'attractivité du territoire, notamment pour le tourisme de proximité ;
- mieux structurer l'offre touristique et la fidélisation des visiteurs.

7. Éducation et information du public

L'information et la sensibilisation du public font partie des missions des PNR. Le territoire d'un parc doit permettre à tous ses acteurs (visiteurs, scolaires, élus, habitants) de s'approprier les principes du développement durable ainsi que les richesses du patrimoine du territoire.

Les actions à développer sur cette thématique portent sur les enjeux suivants :

- la communication pour appuyer les actions mises en œuvre à l'échelle du Parc en mobilisant les habitants et les élus (devenir acteur de son territoire) ;
- l'éducation au territoire et à la transition écologique, avec en particulier l'accueil de tous les publics et le lien rural/urbain ;
- la santé et le bien-être des populations ;
- la diversification de l'éducation à l'environnement et au développement durable en termes de sujets, de cibles et d'outils.

8. Changement climatique

L'adaptation au changement climatique est un enjeu important à prendre en compte, notamment sur la gestion forestière et viticole, mais également sur toutes les autres thématiques, s'agissant d'un enjeu transversal et structurant pour l'avenir du territoire

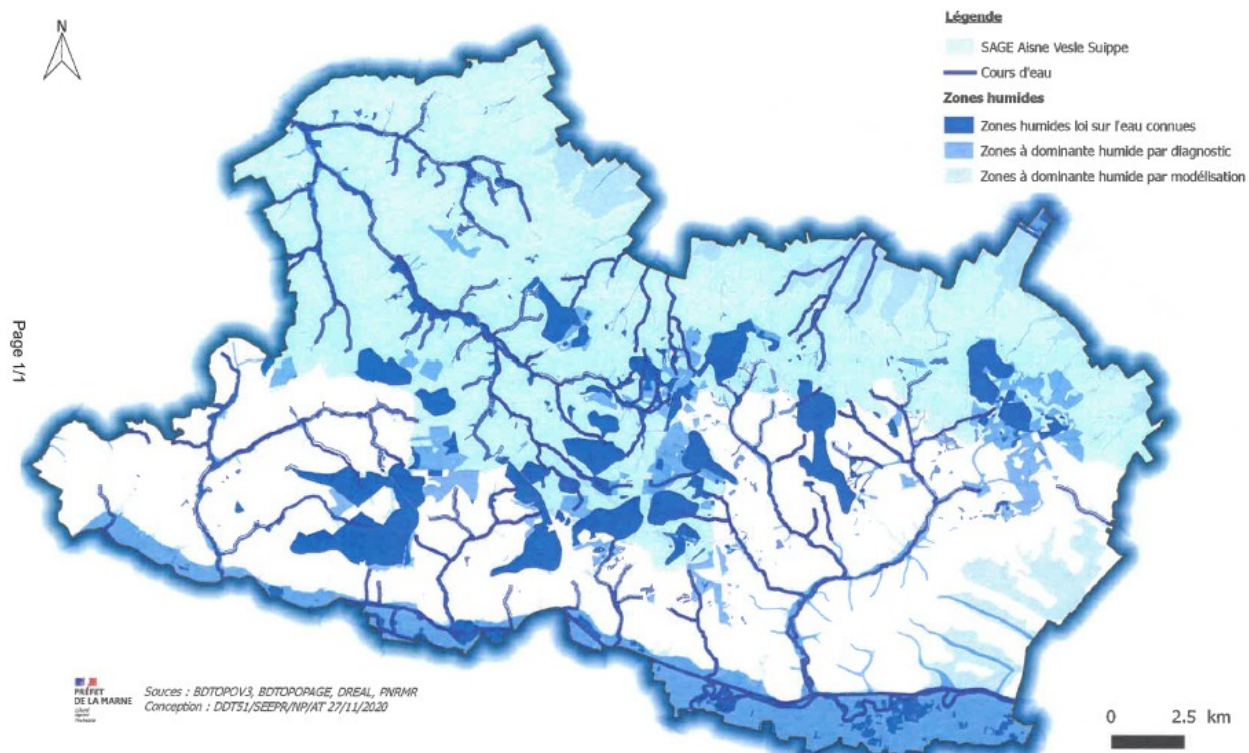
9. Gouvernance

Compte tenu du découpage du PNR de la Montagne de Reims en 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), couverts par 2 schémas de cohérence territoriale (SCOT) au nord et au sud, il est nécessaire de coordonner une politique de préservation et de valorisation cohérente pour répondre aux enjeux de la transition écologique et du changement climatique. La révision de la Charte est l'occasion de redéfinir les rôles de chacun, en particulier entre les EPCI et le Parc, pour faire émerger des synergies et favoriser la coopération au service des citoyens et la biodiversité.

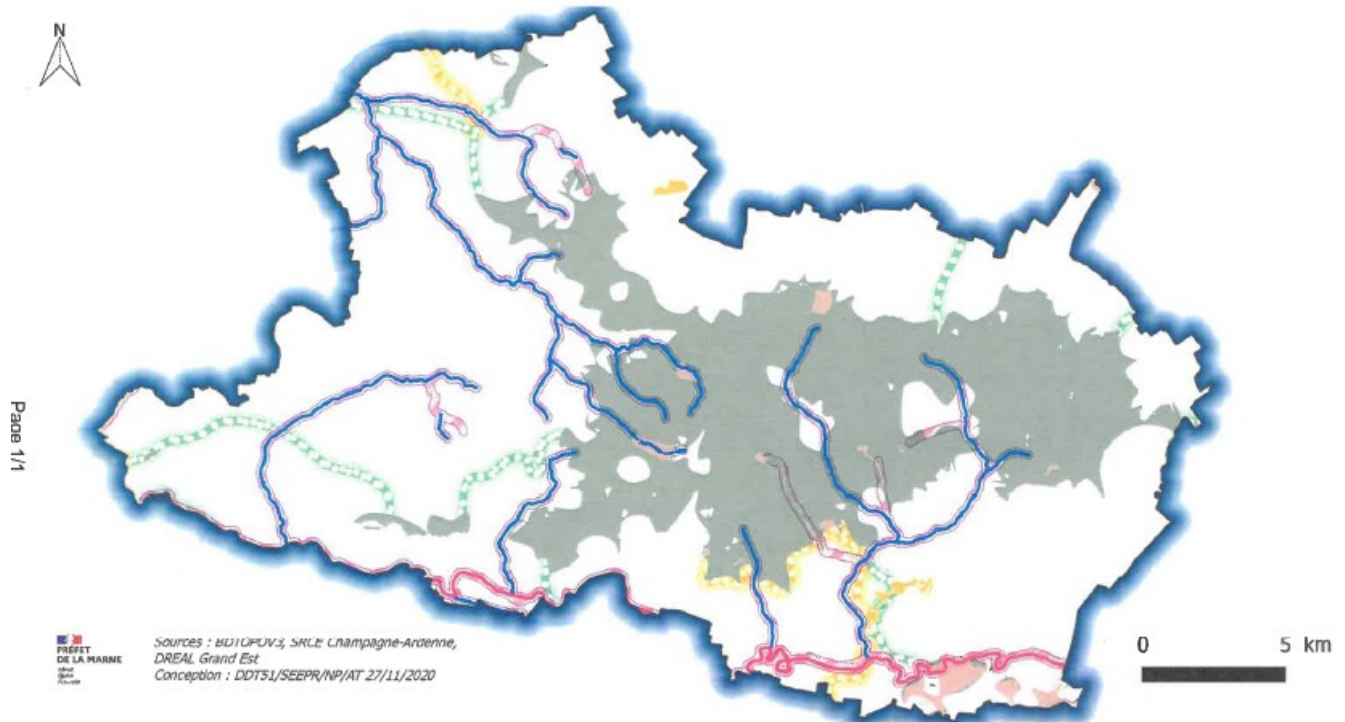
Enfin, la nouvelle charte devra également s'attacher à s'articuler avec les activités du Ministère de la Défense afin de préserver les installations et missions de l'État exercées au titre des armées. Le ministère chargé des armées s'engage à prendre en compte autant que possible les dispositions de la future charte. Ces dernières ne peuvent toutefois pas conduire à remettre en cause les activités opérationnelles ou d'entraînement (terrestre, aérien ou maritime). Il en va de même pour le fonctionnement d'une installation ou d'un projet de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement répondant à un impératif de défense nationale et plus généralement de la politique de défense, telle qu'elle est définie par l'article L.1142-1 du code de la défense.

Annexe 1 : Cartographies d'enjeux du PNR de la Montagne de Reims

Les enjeux "eau" dans le PNRMR



Les continuités écologiques dans le PNRMR



Page 1/1



Sources : BD10P0V3, SRLE Champagne-Ardenne, DREAL Grand Est
Conception : DDT51/SEPR/NP/AT 27/11/2020

Légende

- Réservoir de biodiversité des milieux boisés avec objectif de préservation
- Réservoir de biodiversité des milieux ouverts avec objectif de préservation
- Réservoir de biodiversité des milieux humides avec objectif de préservation

Corridor écologique des milieux boisés

- Corridor écologique des milieux boisés avec objectif de restauration
- Bordure de corridor

Corridor écologique des milieux ouverts

- Corridor écologique des milieux ouverts avec objectif de restauration
- Bordure de corridor

Trame des milieux aquatiques

- Trame aquatique avec objectif de préservation
- Trame aquatique avec objectif de restauration

Corridor écologique des milieux humides

- Corridor écologique des milieux humides avec objectif de restauration

Les zonages naturels dans le PNRMR

